



Donnons
au sang
Le pouvoir
de soigner

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2025.22

**DECISION N° 2025-22 DU 7 JUILLET 2025 PORTANT NOMINATION
DE PHARMACIEN RESPONSABLE INTERIMAIRE
A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-1-1, L. 5124-4, L. 5124-9-1 et R. 5124-28-1,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du Président de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Monsieur Stéphan Roux est désigné en qualité de pharmacien responsable intérimaire de l'Etablissement français du sang à compter du 11 juillet 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Etablissement français du sang et sera notifiée à la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 7 juillet 2025,

M. Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement Français du Sang